

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

RÉDUIRE LES DÉPENSES D'ÉCLAIRAGE DANS LES BÂTIMENTS

Des économies lumineuses

Sobriété d'usage :

Utiliser correctement ses équipements et avoir un usage sobre



De quoi parle-t-on ?

Réduire les dépenses d'éclairage dans les bâtiments, c'est :

- **Diminuer le nombre de sources lumineuses,**
- **Adapter les zones de travail** autour des sources de lumière,
- Avoir un usage sobre, **éteindre dès que possible,**
- Privilégier une **lampe de bureau** aux plafonniers,
- **Nettoyer** régulièrement les vitrages et les luminaires.

Qu'y gagne-t-on ? (Économique, social, environnemental, ...)

Des économies grâce à :

- **La diminution du nombre de points lumineux.** La suppression d'un point lumineux de 30W c'est environ 15€ par an d'économie.
- La responsabilisation des usagers, qui doivent **éteindre systématiquement les lumières en sortant de la pièce.** 15 minutes d'éclairage inutiles par jour équivalent, au bout d'un an, à 7 jours d'éclairage en continu.
- **L'utilisation de la lampe de bureau** plutôt que des plafonniers. A usage égal, 3 lampes de bureau LED consomment 7 fois moins que 4 plafonniers. De plus, que chacun dispose de son éclairage offre une grande modularité, donc génère des économies supplémentaires.
- **L'allongement de la durée de vie des équipements,** qui seront moins sollicités. Leur obsolescence dépend généralement du temps d'utilisation et du nombre de cycles allumage/extinction.

Du confort grâce à :

- **L'éclairage naturel** si le poste de travail est bien orienté.
- **Un entretien régulier des vitres** qui rend les pièces plus lumineuses et procure un meilleur bien-être au travail.

➔ **Les économies réalisées peuvent aider à financer :**

- Le **remplacement progressif des éclairages** « classiques » par des technologies plus efficaces.
- L'installation de **détecteurs de présence et de minuteurs** dans les circulations et les sanitaires.

Et techniquement, comment fait-on ?

Bien communiquer aux usagers :

- Leur expliquer quelles sont les mesures prises et pourquoi.
- Les **responsabiliser** sur les points de vigilance suivants :
 - **Allumer la lampe de bureau** plutôt que le plafonnier,
 - **Éteindre lorsque la lumière du jour est suffisante**,
 - **Éteindre en sortant de la pièce**.

Supprimer des points lumineux dans un couloir ou mieux régler les systèmes de détection de présence existants. Il est à noter que cette mesure est peu pénalisante pour les usagers, même par luminosité moindre. En effet, le passage ne dure que quelques secondes. Le temps d'éclairage peut, lui, être très important si la circulation est fréquente.

Aménager les pièces en tenant compte des ouvertures afin de bénéficier au mieux de la lumière naturelle.



Nettoyer les vitres une fois tous les deux à trois mois pour une meilleure luminosité naturelle.

Profiter de l'obsolescence de système d'éclairage pour les remplacer par des appareils ou des ampoules moins énergivores et mieux adaptés à l'usage.

Ceux-ci devront obligatoirement se substituer aux tubes fluorescents et aux lampes fluocompactes qui ne sont plus disponibles sur le marché depuis 2023.

Pour aller plus loin ?

Sources et documentation technique

- [Charte de la sobriété énergétique – SDE24 - 2023](#)
- [Classeur technique Energie Partagé - ALEC Pays Saint Brieux – 03/2018](#)
- [Recueil de fiches d'actions à coûts maîtrisés pour réduire les consommations énergétiques – Cerema - 2022](#)
- [Fiches d'accompagnement à la mise en oeuvre d'actions de sobriété énergétique en hiver - ACTEE - 2023](#)

Contacts

- Technicien conseil ESP87 référent auprès de la collectivité
- Référent.e Plan Climat Air Energie Territorial de l'intercommunalité

— QUE FAIT MA COLLECTIVITÉ EN TERMES DE SOBRIÉTÉ ?

Elle aménage les bureaux en tenant compte des ouvertures afin de bénéficier au mieux de la lumière naturelle.



Elle s'évertue à diminuer sa consommation énergétique
Elle participe à la baisse des émissions de gaz à effet de serre